

## edito

Cette année a été marquée par la catastrophe de Fukushima, la problématique des gaz de schiste, la réflexion sur le «Schéma Régional Climat Air Energie» à laquelle l'ASDER a participé activement, ainsi que la sortie du nouveau scénario négaWatt 2011. La réflexion d'une «Savoie 100% renouvelable» débattue lors de notre trentième anniversaire en juin dernier entre dans cette démarche. Lors de cette journée, cette vision a aussi été portée par JM PELT qui a défendu avec brio la sobriété énergétique avec la visible approbation des 280 personnes présentes.

La transition énergétique nécessitera de changer de paradigme avec un accent marqué sur la sobriété pour ne pas mettre une partie de la population de côté dans les années à venir, avec le souci d'une véritable équité sociale comme le souligne la formule de l'ASDER « partageons l'énergie ». C'est pourquoi nous avons signé le «Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique» avec le Préfet, l'ANAH, le Conseil général, Chambéry métropole et la CAF.

Nous avons aussi fait le choix cette année de nous rapprocher des différents territoires savoyards avec le développement de permanences Info-Energie décentralisées et l'organisation du défi «Familles à énergie positive» sur la globalité du département.

Une nouveauté cet automne ! La refonte de notre site internet : un accès plus fonctionnel, convivial et enrichi d'informations nouvelles ... à découvrir sans modération !

Et pour finir, un nouvel accent est mis sur l'écoconsommation pour quitter le schéma tendanciel du «toujours plus» qui n'est plus compatible avec un monde fini, et agir pour favoriser les changements de comportements individuels et collectifs.

Pensez-y quand la période de Noël approchera !

Alain WEBER  
Directeur de l'ASDER.

Dans ce numéro  
Dossier : Certificats d'Economies d'Energie

## NégaWatt 2011 : un scénario énergétique d'avenir



Le scénario négaWatt 2011 en 5 cadrans

**L'ASDER a sollicité les explications de l'association négaWatt au moment de la sortie officielle de son nouveau scénario énergétique**

À l'instar des travaux menés dans d'autres pays sur des scénarii de transition énergétique dits « 100 % renouvelables », l'association négaWatt s'est lancée en 2010, dans l'élaboration d'un nouveau scénario, approfondissant la méthode et l'ambition de ses précédents travaux.

L'objectif visé était un « scénario 100 % négaWatt », qui minimise le recours aux fossiles en 2050, tant il est essentiel d'insister sur la sobriété et l'efficacité, si souvent évoquées dans les discours mais oubliées dans les actes. Il s'agit de léguer aux générations futures des rentes et des bienfaits et non des fardeaux et des dettes) en s'appuyant sur la sobriété (suppression des gaspillages et des usages nuisibles de l'énergie), l'efficacité (mise en œuvre des technologies les plus performantes) et le développement massif des énergies renouvelables.

Le scénario 2011 a permis d'avancer sur les points suivants :

- un équilibre offre/demande en électricité étudié finement (avec un pas horaire sur 40 ans) démontrant la faisabilité de l'utilisation massive des énergies renouvelables intermittentes.
- une modélisation plus fine des économies possibles dans les transports (parts modales, occupation des véhicules, marchandises)
- le secteur de l'industrie étudié de manière plus approfondie, notamment les consommations liées au bâtiment et les économies apportées par des taux de recyclage accrus.
- la ressource disponible en biomasse pour les usages énergétiques évaluée en tenant compte de la concurrence entre utilisations : énergie, usages alimentaires ou matière première (bois pour la construction, isolants végétaux, etc...)

L'association négaWatt conclut à la faisabilité d'un avenir décarboné et dénucléarisé en France, en utilisant les technologies qui ont fait leurs preuves.

Ce nouveau paysage énergétique, décliné dans la diversité des territoires, comporte de nombreux avantages : création de centaines de milliers d'emplois pour réhabiliter les bâtiments, réduction des tensions internationales, des guerres pour l'énergie, diminution des pollutions et des risques liés aux énergies.

Vincent FRISTOT  
porte-parole de l'association négaWatt - [www.negawatt.org](http://www.negawatt.org)

Pour en savoir plus : conférence de Marc JEDLICZKA sur ce scénario le 1<sup>er</sup> décembre 2011 à l'ASDER. Cf [www.asder.org](http://www.asder.org).

# Les certificats d'économies

## Cas concret rencontré par les particuliers

M. Pélleboiler envisage de changer sa vieille chaudière bois par une chaudière automatique à granulés pour sa résidence principale.

Il dispose d'un panel d'aides à choisir :

- **Un crédit d'impôt** de 36 % sur le matériel qui est plafonné suivant sa situation familiale
- **Un chèque énergie** de 1 000 € de la Région Rhône-Alpes suivant ses revenus
- **Une subvention** du Conseil Général de Savoie de 1 000 € sous condition de céder les droits à CEE.
- **Une prime travaux** de la grande surface X sous condition de céder les droits à CEE (par exemple d'un montant de 650 € après calculs de simulation sur le site internet du distributeur).
- **Une prime travaux** de la grande surface Y aux mêmes conditions mais par exemple d'un montant de 690 €.
- **Une prime du constructeur** de la chaudière de 700 € sous condition de céder ses CEE.

**Comme il ne peut céder ses CEE qu'à une seule entité, M. Pélleboiler devra choisir entre une prime d'une grande surface OU la prime du constructeur OU la subvention du Conseil Général.** Il peut faire son choix en fonction du plus offrant par exemple. Dans le cas présent, c'est la demande de subvention au Conseil Général (avant le début des travaux) qui lui permettra de recueillir le montant le plus intéressant. Il peut cumuler cette aide avec le crédit d'impôt et le chèque énergie de la Région.

**Les particuliers sont la principale cible des CEE. Les résultats de la première période ont montré que plus de 85 % des actions donnant droit à des CEE étaient réalisées dans le secteur des bâtiments résidentiels** (individuels ou collectifs) par des actions «simples» : mise en place de système de production d'énergie performant (chaudière à condensation, chaudière basse température, pompe à chaleur, poêle à bois), l'isolation des combles, les changements de vitrages...

*Depuis le début de l'année 2011, incitations financières, primes énergie par ici, bons d'achats ou subventions sous conditions de cession des Certificats d'économies d'énergie par là ... les consommateurs sentent que de plus en plus d'entreprises souhaitent les sensibiliser aux économies d'énergie et leur font des propositions liées à leurs projets de travaux d'isolation ou de changement de chaudière.*

*Parmi les dispositifs gouvernementaux en faveur de la maîtrise de l'énergie, il en est un qui explique cette tendance car il repose sur l'obligation pour les fournisseurs d'énergie d'inciter leur clientèle à réaliser des économies d'énergie en recevant en contrepartie des Certificats matérialisant ces économies... et depuis ceux-ci rivalisent de promotions pour atteindre leurs obligations !*

## Un dispositif pour favoriser les économies d'énergie

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) a été créé en 2005 par la loi du 13 juillet 2005, couramment appelée loi POPE, Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique. Son objectif premier est d'encourager les économies d'énergie chez les particuliers par le biais d'obligations de réalisation imposées à des acteurs économiques ciblés, les vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur/froid, fioul domestique et carburants automobiles). Ces derniers recevront des Certificats attestant la valorisation d'opérations d'économies d'énergie effectués par les consommateurs grâce à leurs actions de promotion.

Le dispositif gouvernemental a été décomposé en plusieurs périodes. La première période (mi 2006 - mi 2009) a été un succès : les objectifs de 54 TWh cumulés et actualisés (dits « cumac ») d'économies d'énergie ont été réalisés et le gouvernement a souhaité prolonger ce dispositif dans la loi ENE, Engagement National pour l'Environnement, par une seconde période avec un contrôle accru pour éviter le double comptage. Celle-ci a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec un objectif d'économies d'énergies de 345 TWh cumac.

Les objectifs ayant été augmentés, la démarche commerciale mettant en parallèle travaux d'économies d'énergie (isolation, changement de vitrages...) et primes qui peuvent s'échanger contre des droits à CEE s'est intensifiée. L'installation d'équipements en remplacement d'une source d'énergie non renouvelable par une énergie renouvelable pour la production de chaleur donne aussi lieu à la délivrance de CEE.

## FONCTIONNEMENT à la loupe

### Qui fournit les CEE ?

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du Ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économies d'énergie. Concrètement, c'est la DREAL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, qui examine les dossiers présentés.

### A qui sont délivrés les CEE ?

- **Les « obligés »** : Il s'agit des fournisseurs d'énergie à partir d'un certain volume délivré. L'État a fixé à chaque acteur des quotas d'économies d'énergie à réaliser en fonction de leur volume de vente. S'ils ne sont pas atteints, l'obligé devra payer une pénalité libératoire d'un montant de 2cts €/kWh cumac. Pour réaliser leur quota, ils doivent -inciter leurs clients à investir dans des équipements économes en énergie, -réaliser des projets sur leur patrimoine, -faire appel au marché et y acheter des CEE.

- **Les « éligibles »** sont les personnes morales qui peuvent obtenir des CEE auprès de l'administration de part une valorisation d'actions d'économies d'énergie. Il peut s'agir de l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat), de bailleurs sociaux, de collectivités territoriales, dès lors que l'action porte sur leur propre patrimoine ou qu'elle est effectuée dans le cadre de leurs compétences. Ces CEE sont ensuite vendus à des acteurs soumis à obligation (marché des CEE).

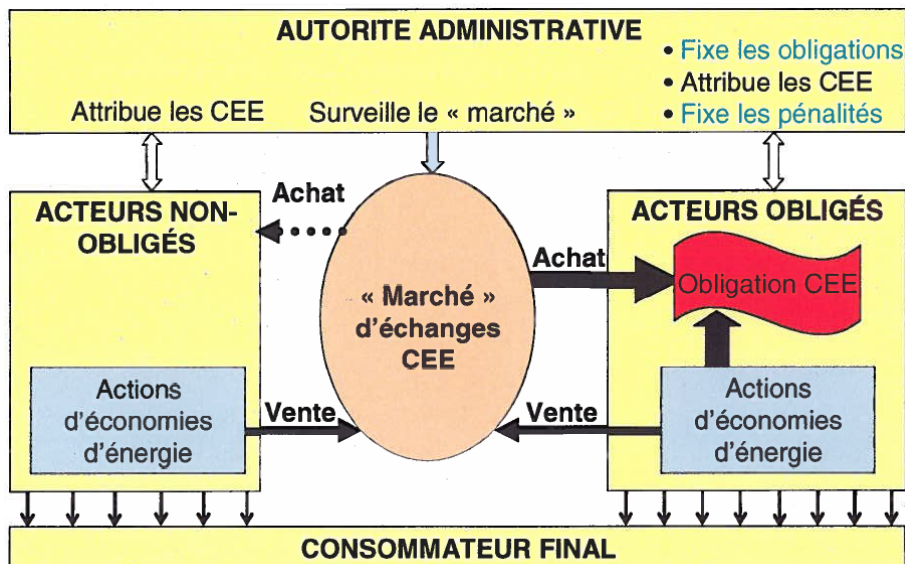
### Comment s'exprime l'échange ?

Afin de récupérer des CEE, les distributeurs proposent des bons d'achats dans leurs magasins, des primes, des avantages, des réductions, des services en contrepartie de leur facture de travaux prouvant la réalisation d'un chantier de rénovation énergétique, et de la signature des différentes attestations nécessaires pour l'obtention des CEE.

Le double comptage des CEE étant interdit, une seule entité peut bénéficier de cette opération.



# d'énergie



d'après MINEFI

**Un Certificat d'Économies d'Énergie établit la preuve qu'une action économisant de l'énergie a été réalisée.**

## L'UNITE DE CALCUL : le kWh cumac

L'unité de mesure des CEE est le kWh-cumac qui correspond à l'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit.

Cela représente une quantité d'énergie qui aura été économisée grâce aux opérations d'économies d'énergie sur la durée de vie du produit en tenant compte de ses baisses de performance.

1 térawatt-heure cumac [TWh cumac] = 1 000 000 MWh cumac

## LE REGISTRE ÉLECTRONIQUE

Registre ouvert uniquement aux acteurs éligibles au dispositif (pas aux particuliers).

L'attribution de CEE se matérialise par un enregistrement des kWh cumac dans un compte ouvert sur un registre électronique national accessible à l'adresse suivante : [www.emmy.fr](http://www.emmy.fr)

Ce registre comptabilise les CEE émis et offre un espace de rencontre entre acheteurs et vendeurs de CEE. Il rend public le prix moyen de cession des CEE entre acteurs.

## RECOMMANDATIONS DE L'ASDER

- Être vigilant au moment de signer devis ou bon d'engagement.
- Choisir au préalable le bénéficiaire des droits à CEE.

## DES FICHES STANDARDISEES pour chiffrer les CEE

Il existe près de 210 fiches standardisées permettant de calculer les kWhcumac d'une opération d'économies d'énergie : isolation du bâti, chauffage et production d'eau chaude sanitaire, éclairage, appareils domestiques... Le calcul des kWh cumac de chaque fiche reflète l'économie d'énergie moyenne entre la solution retenue et une situation de référence sur la durée de vie du matériel.

Un exemple de chiffrage issu d'une fiche : Chaudière automatique Bois en Savoie = 230 MWhcumac

Le retour d'expérience de la première période montre que 97 % des CEE ont été réalisés grâce à ces fiches standardisées.

Une autre solution est de faire valoir une opération spécifique par un calcul de bureau d'étude qui sera ensuite validé par différentes instances.

## Ressources :

### Présentation du dispositif

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique Energie et climat/Economies d'énergie/ Certificats d'économies d'énergie](http://www.developpement-durable.gouv.fr/rubrique%20Energie%20et%20climat/Economies%20d'energie/Certificats%20d'economies%20d'energie)

### Registre électronique des CEE

[www.emmy.fr](http://www.emmy.fr)

### Les fiches standardisées

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Secteur-du-batiment-residentiel.html>

## Question à Benoit CAILLEAU, Chargé de mission Energie DREAL Rhône-Alpes

**ASDER : Pourquoi les particuliers sont-ils depuis 2011 plus sollicités pour céder leurs CEE ?**

Benoit Cailleau : «Plusieurs raisons à cela, un objectif qui commence à être connu par les acteurs concernés avec des objectifs accrus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et plus d'acteurs concernés en 2<sup>ème</sup> période avec l'arrivée des distributeurs de carburant, cela entraîne plus de démarches proposées pour valoriser les actions d'économies d'énergie des particuliers.

En effet, le rapport entre pénalité (20€ du MWhcumac) et coût moyen d'un MWhcumac sur le marché des CEE (de l'ordre de 4 € du MWhcumac en ce moment) incite les acteurs obligés à déployer des actions d'économies d'énergie sur leur patrimoine ou pour leurs clients ce qui correspond bien à l'objectif initial de cet outil. D'autant que les obligés doivent avoir un rôle actif et incitatif antérieur aux travaux réalisés par leurs clients pour bénéficier de leurs CEE, il leur faut donc se manifester auprès du public en amont de l'engagement des actions d'économies d'énergie. D'où une certaine concurrence de «recherche» de gisements d'économies d'énergie en vue d'obtenir des CEE, en ce qui concerne certaines actions faites par les particuliers comme les changements de chaudière par exemple. »

## Initiative du Conseil Général de Savoie

Le Département de la Savoie, utilise le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Au titre des seules actions conduites sur son propre patrimoine pendant les exercices 2006 à 2009, le Département a bénéficié d'une recette nette de près de 120 000 euros. Depuis 2010, le Département de la Savoie a un rôle actif et incitatif (subventions) auprès des particuliers dans leur décision d'entreprendre des travaux d'économies d'énergie. En conséquence, il fait désormais valoir, en son nom, cette action au titre du dispositif des CEE, sur présentation de factures de travaux correspondantes (délibérations du Conseil Général des 11 mars et 27 juin 2011).

## Nouveauté : «1000 rénovations de logements basse énergie»

La Région Rhône-Alpes lance un nouvel appel à projet qui vise les particuliers et les copropriétés. L'objectif est d'atteindre des performances énergétiques au niveau BBC Effinergie rénovation, par une démarche de réhabilitation complète de l'habitat.

**Pour les particuliers**, deux méthodes sont possibles pour prouver l'atteinte des objectifs, soit par un calcul thermique, soit par un bouquet de travaux éligibles. L'aide de base démarre à 3000 € auxquels peuvent s'ajouter différents bonus.

**Pour les copropriétés**, les aides varient suivant le niveau de travaux éligibles choisis. Le permis de construire des

bâtiments concernés sont antérieurs à 1989. Un bonus complémentaire sera offert pour l'obtention du label BBC Effinergie rénovation. La ventilation double flux est obligatoire dans ce projet.

## Eco consommation : étiquette et impact écologique

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, les consommateurs en faisant leurs courses, vont faire connaissance avec l'affichage environnemental. Progressivement d'ici décembre, des centaines de produits commercialisés en rayon ou sur internet, seront accompagnés d'une étiquette détaillant leur impact écologique sur le climat, l'eau, l'air ou la biodiversité.

## Formation ASDER à la carte

La formation «technicien commercial en éco bâtiment et énergies renouvelables» du 19 septembre au 16 décembre 2011, ouvre certains de ses modules techniques à ceux qui souhaitent connaître les fondamentaux d'un bâtiment écologique performant et des énergies renouvelables.

Se renseigner à l'ASDER sur les conditions d'accès.



# Familles à Énergie Positive

## Relever le défi de réduire d'au moins 8 % votre consommation d'énergie !

Cet hiver dans votre commune (*se renseigner à l'ASDER pour savoir si elle est participante*), des équipes de familles vont tenter de diminuer leur consommation d'énergie par des gestes économes au quotidien, dans leur logement. Ce défi s'est déjà déroulé à Chambéry Métropole avec beaucoup de succès : l'objectif de 8 % a été dépassé, les équipes ayant économisé en moyenne, 15 % d'énergie.

Ce défi vous est ouvert, le principe en est simple : les familles relèvent leur compteurs chaque semaine (électricité, chauffage ...) pendant les 5 mois d'hiver, du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril, puis comparent leurs résultats avec l'année précédente. L'enjeu est de modifier ses habitudes, à confort égal, pour agir en faveur de l'environnement et diminuer ses factures d'énergie !

Contrôle du chauffage, ampoules basse consommation, extinction des veilles, sont autant d'astuces pour réduire ses consommations à la maison et réaliser jusqu'à 200 € d'économies.

Chaque équipe sera animée par un capitaine, formé par l'ASDER, pour aider à la mise en œuvre des éco-gestes. Le défi se déroule donc en toute convivialité, le but étant de progresser ensemble.

**Venez vous informer le 4/11 à 18 h à Bassens, le 5/11 à 10 h à Albertville.**



Félicitations aux capitaines de la 2<sup>ème</sup> édition Mai 2011

## Comment participer ou vous informer ?

Contactez l'ASDER au 04.79.85.88.50 - [faep@asder.asso.fr](mailto:faep@asder.asso.fr)  
Inscriptions : [www.savoie.familles-a-energie-positive.fr](http://www.savoie.familles-a-energie-positive.fr)



NOUVEAU

## Permanences décentralisées en Savoie

Les conseillers de l'ASDER se déplacent en Savoie. Il suffit de prendre rendez-vous et de les retrouver dans les communes ci-dessous :

St Michel de Maurienne, La Rochette, St Pierre d'Albigny, Beaufort sur Doron, Chamoux sur Gelon, Montmélian, Albertville, Moutiers.

Contactez l'ASDER pour connaître les modalités de prise de rendez-vous : 04.79.85.88.50.

**asder**  
partageons l'énergie

Association Savoyarde  
pour le Développement  
des Énergies Renouvelables

Maison des énergies  
562 avenue du Grand Ariétaz  
BP 99 499  
73 094 Chambéry cedex 9

tél. 04 79 85 88 50  
fax 04 79 33 24 64  
[info@asder.asso.fr](mailto:info@asder.asso.fr)  
[www.asder.asso.fr](http://www.asder.asso.fr)

Avec le soutien de :



Rhône-Alpes



Lettre tirée en 1500 exemplaires sur papier recyclé par WEST COM et l'imprimerie ICA labellisée Imprim'Vert. Directeur de publication de La Lettre de l'ASDER : Alain WEBER. Ont participé à la rédaction : Marie-Hélène FAURE, Hervé RYCHTARIK. Crédits photo : ASDER, Chambéry métropole, négaWatt. Mise en page : Corine VIAL. N°ISSN 2100-2517. Maquette graphique SCOP Crescend'O.